

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/46 Paraphe :
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n°DB2014/36</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 23

Votants : 23

POUR : 23 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois décembre deux mille quatorze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 25/11/2014
Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis POTRON, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT

OBJET : ADHESION A LA MARQUE ARDENNE

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.8 Développement, gestion et animation d'actions et d'équipements, d'activités touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire ;

Considérant une démarche initiée en 2009 entre acteurs touristiques français, belges et luxembourgeois (initialement centrés autour du massif de l'Ardenne) visant à faire émerger une destination touristique visible, afin de renforcer les flux ;

Considérant l'intérêt pour la 2C2A d'adhérer à la marque Ardenne ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme et Communication lors sa séance du 23/10/2014 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- APPROUVE l'adhésion à la marque Ardenne
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président

Francis SIGNORET



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le 11 DEC. 2014**